

N/REF : 14/04/2025 9H03 C:000053 I:02395
V/REF : AC/C17238
V/Email reçu le Lundi 14/04/2025 a 9H03

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. HCT
IMMEUBLE : HAUTES CHALAIS - HCT
29, SQUARE DES HAUTES CHALAIS
.
35200 RENNES

Rennes, le 23 Avril 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004
LOCALISATION : ALLEE 29 CHALAIS - MR MOREAU 06 07 98 74 71
MOTIF : GROSSE FUITE EAU CHAUDE LOCAL EMPLOYÉ D'IMMEUBLE
Donneur d'ordre : Mme M. LE ROUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 14/04
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE DEAU CHAUDE PAR IDEX
VIDANGE DE L'INSTALLATION
RÉALISATION SOUDURE SUR COLONNE EAU CHAUDE FUYARDE
REMISE EN EAU PAR IDEX
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 14/04/25 a 13H31 Mme M. LE ROUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL016-Ff	Réparation fuite	PC 1	138,00	138,00
TOTAL H.T.					138,00
T.V.A. a 10,00%					13,80
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>151,80</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.